



Sécurité générale

Les monitrices et moniteurs J+S

- savent estimer correctement leurs compétences et expériences;
- planifient des activités avec leur groupe en fonction des circonstances (personnes, environnement, matériel) et les réalisent en toute sécurité;
- surveillent au maximum 12 participant-e-s à la fois;
- connaissent et appliquent les dispositions relatives à l'aviron dans l'ordonnance sur la navigation intérieure ainsi que les prescriptions locales en vigueur pour l'entraînement d'aviron;
- se réfèrent à la brochure «Aviron – Sécurité» dans le cadre de leur enseignement et en dispensent les contenus (p. ex. règles de circulation, règles de priorité, moyens de sauvetage);
- garantissent, dans le cadre de leur activité, une surveillance active adaptée au degré de développement et à l'âge des participant-e-s et sont conscient-e-s de leur rôle de modèle.

Sécurité personnelle

Les monitrices et moniteurs J+S

- s'assurent que des moyens de sauvetage appropriés répondant au moins à la norme SN EN ISO 12402-5 ou SN EN 393 sont disponibles et imposent leur utilisation en fonction des activités.

Mesures de prévention dans les activités sportives

Les monitrices et moniteurs J+S

- appliquent le dispositif de sécurité lors de la planification de l'activité;
- s'assurent que les participant-e-s disposent des compétences nécessaires à la pratique de l'activité sur l'eau (p. ex. vérification au moyen des éléments du contrôle de sécurité aquatique);
- veillent à ce que les participant-e-s et elles-mêmes/eux-mêmes portent des vêtements adaptés aux conditions météorologiques et à l'activité;
- emportent, selon l'activité et le cours d'eau, des objets de sécurité supplémentaires;
- apprennent les techniques de sauvetage/de prise en charge des blessé-e-s et savent les mettre en pratique;
- n'utilisent que des bateaux insubmersibles;
- utilisent du matériel adapté à l'âge et au niveau des participant-e-s;
- savent comment donner l'alerte en cas d'urgence.